

La logistique

Je demande :	Quantité :	Observations :
<input type="checkbox"/> Tables		➡Maximum 5 tables, non livrées
<input type="checkbox"/> Croustade		➡Maximum 2 plaques

<input type="checkbox"/> Barrières de sécurité	Les services techniques de la ville installeront ce matériel au vu des dispositions de l'arrêté municipal délivré.
---	--

Si l'évènement nécessite une installation particulière (structures toilées, gradins, scène...), veuillez préciser :

Types d'installation :

Superficie :

Capacité :

Utilisation :

Joindre un plan de masse du site occupé avec matérialisation des aménagements envisagés.

Important : Le demandeur est tenu de faire toutes les déclarations nécessaires auprès des différents organismes compétents (SACEM, SRDM, Préfecture, DDCSPP, Services sociaux, Services fiscaux).

La ville de Pamiers ne serait en aucun cas tenue pour responsable de tout manquement aux règles concernant l'organisation de l'évènement.

Le demandeur s'engage à signaler à la ville toute information susceptible de modifier la manifestation organisée (changement de date de lieu et éventuellement annulation,...)

Fait à :

Signature :

Le :

Document à retourner à maison.associations@ville-pamiers.fr Service Vie Associative et Evènementielle-
Maison des Associations – 7 bis rue Saint Vincent, BP.20170, 09104 PAMIERS cedex